

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 6 avril 2021

**Portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non-permanent
au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)**

NOR: MERT2111306A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la mer,

Vu le code des transports ;

Vu le décret du 21 octobre 2020 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) de l'intéressé ;

Considérant le certificat médical de non contre-indication à l'exercice des fonctions d'enquêteur technique du bureau d'enquêtes sur les événements de mer présenté par l'intéressé ;

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

Arrête:

Article 1^{er}

Est désigné et commissionné en qualité d'enquêteur technique non-permanent du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports :

- M. REUX (Christophe, Victor, Jean).

Article 2

Ce commissionnement est valable à compter du 1^{er} mai 2021, pour une durée de trois ans renouvelable, et peut être retiré à l'intéressé dans l'intérêt du service.

Article 3

En application de l'article L1621-16 du code des transports, l'intéressé est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

Article 4

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la mer.

Fait le 6 avril 2021

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du BEA mer,
François-Xavier RUBIN de CERVENS